

scientifique et technique entre les deux pays en utilisant les matières premières de l'Afrique du Sud et les connaissances techniques d'Israël. Au cours de ce séjour, qui a été décrit par le représentant sioniste comme un pèlerinage aux Lieux saints, le chef du régime raciste le plus répugnant au monde a visité des usines d'aviation et des bases de l'aviation israélienne. Les autorités israéliennes ont interdit tout reportage sur ces visites. M. Allaf considère, avec le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, que l'emploi du mot "pèlerinage" à propos de la visite du plus grand symbole vivant du racisme, est une insulte aux religions chrétienne, musulmane et juive.

41. Les rapports étroits existant entre Israël et l'Afrique du Sud ne sont pas une conséquence de l'adoption de la résolution 3379 (XXX) par l'Assemblée générale. Les documents de l'Organisation des Nations Unies contiennent d'amples preuves de l'existence d'une coopération de plus en plus étroite entre les deux régimes racistes.

42. Les idéaux du judaïsme exposés par le représentant sioniste sont dignes d'admiration. Malheureusement, le régime sioniste raciste n'applique pas ces idéaux dans les faits. Au contraire, des mesures inhumaines, comme la Loi sur le retour, d'inspiration raciste, permet aux Juifs qui ne sont pas nés dans le pays, ou dont les ancêtres n'ont même jamais vu ce pays, de s'établir en Palestine, alors que les Palestiniens qui vivent sur ces terres depuis des siècles sont traités comme des citoyens de troisième catégorie.

43. M. Allaf réfute les assertions du représentant sioniste selon lesquelles Israël serait impatient de participer à la Décennie et selon lesquelles des extrémistes arabes, racistes et antisémites en compromettraient le succès. Il déplore qu'Israël et d'autres Etats aient deux poids et deux mesures selon

qu'ils condamnent le racisme dans certaines parties du monde et le justifient et le protègent dans d'autres. Le représentant sioniste n'a fait mention de l'attitude d'Israël, vis-à-vis de la discrimination raciale, que pour déclarer que sa position est bien connue. Ce qui est bien connu, c'est la collaboration, la coopération et l'alliance impie d'Israël avec le régime de Pretoria.

44. Dans un de ses numéros de 1972, la revue "Témoignage chrétien" a publié les résultats d'une vaste étude qui montre qu'il existe de nombreuses analogies entre les régimes sud-africain et israélien; ils exercent un contrôle répressif sur la population, respectivement sud-africaine et palestinienne; tous deux font partie de la stratégie néo-colonialiste occidentale en Afrique et ils partagent tous deux le patrimoine commun des colonisateurs implantés par la force.

45. Prétendre que le sionisme est un mouvement de libération nationale est totalement inacceptable étant donné que les chefs du sionisme coopèrent avec l'Afrique du Sud, le plus grand ennemi des mouvements de libération nationale légitimes d'Afrique australe et d'ailleurs. En outre, la communauté internationale sait comment les soldats du sionisme traitent les jeunes et les vieillards, les femmes et les enfants, dans les territoires soumis à l'occupation illégale sioniste.

46. En conclusion, M. Allaf rappelle les décisions prises à la Conférence internationale sur la Namibie et les droits de l'homme qui s'est tenue à Dakar en janvier 1976, décisions qui témoignent de la détermination de toutes les forces antiracistes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de rester unies dans la lutte en vue d'éliminer de la surface du globe toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, y compris le sionisme, l'*apartheid* et le néo-colonialisme.

La séance est levée à 13 h 10.

1994^e séance

Mercredi 5 mai 1976, à 11 h 5.

Président : M. Siméon AKE (Côte d'Ivoire).

E/SR.1994

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation au Guatemala à la suite du tremblement de terre du 4 février 1976 (E/5796 et Corr.1 et 2, E/L.1708, E/L.1711)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite des cyclones ayant affecté Madagascar (E/5788, E/L.1712)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (E/5762 et Corr.1, E/L.1715)

1. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), présentant le

rapport du Secrétaire général sur la situation au Guatemala (E/5796 et Corr.1 et 2), donne un aperçu de l'ampleur de la catastrophe; il déclare toutefois qu'il a été grandement encouragé non seulement par l'aide massive fournie par la communauté internationale mais surtout par l'esprit de courage et de détermination manifesté par le peuple guatémaltèque pour faire face aux difficultés considérables avec lesquelles il est aux prises. Les travaux de réparation et de reconstruction ont commencé bien avant la fin de la phase critique de la période d'urgence, fixée par le Gouvernement guatémaltèque au 28 février. Mais, comme l'a déclaré le Président du Comité guatémaltèque de la reconstruction, la période d'urgence ne prendra fin que lorsque la dernière des maisons détruites aura été reconstruite. Etant donné que la plus grande partie de l'assistance fournie au cours de la période d'urgence est d'un type susceptible

d'être également utilisé au cours de la période de reconstruction, il est difficile d'établir une distinction entre les contributions fournies uniquement à titre de secours et celles utilisées également pour le relèvement et la reconstruction. Les listes de contributions distribuées aux délégations sont donc les plus exactes qui puissent être dressées actuellement et ne comprennent pas les dons dont le Bureau du Coordonnateur n'a pas été informé.

2. Il a été difficile d'organiser régulièrement des réunions locales de coordination avec les donateurs travaillant sur le terrain en raison de l'étendue de la zone géographique affectée par la catastrophe, du danger de nouveaux glissements de terrain susceptibles de bloquer les routes et de la nécessité de s'occuper de toute urgence des problèmes qui se posent dans les régions rurales.

3. Les mesures à prendre maintenant pour permettre au Gouvernement et au peuple guatémaltèques d'achever les opérations de relèvement et de reconstruction dépendront de deux facteurs principaux : les effets de la saison des pluies qui vient de commencer et la priorité relative à accorder à la construction d'abris et à l'agriculture. Les bâtiments de fortune qui ont été construits, en particulier dans les *colonias* à la lisière des villes, n'offrent aucune protection contre le mauvais temps et les maladies propagées par l'eau. Grâce à la générosité de certains donateurs, le Coordonnateur a pu prendre les dispositions voulues pour acheter 10 camions citernes afin d'approvisionner plus régulièrement en eau pure ces nouvelles communautés; 37 réservoirs statiques ont également été achetés à l'aide de fonds fournis par le Bureau du Coordonnateur. Dans certaines régions rurales, on s'est essentiellement efforcé de construire des logements semi-permanents. A ce propos, le Coordonnateur tient à mentionner tout particulièrement l'unité de production fournie par le Gouvernement canadien qui permettra ultérieurement de construire 2 500 maisons. Dans les régions où des activités de développement importantes sont en cours depuis des années, la population a accordé la priorité à l'agriculture afin de protéger sa prochaine récolte et a décidé d'attendre la prochaine saison sèche, en novembre, pour satisfaire ses besoins en matière de logements. En attendant, les habitants se groupent pour construire des maisons communautaires en employant des matériaux locaux et des techniques de construction à l'épreuve des tremblements de terre, initiative qui est susceptible d'être imitée plus tard dans le cadre d'opérations de reconstruction à grande échelle.

4. Mais, pour que tous les programmes soient couronnés de succès, il importe de maintenir les routes en état afin de pouvoir amener à pied d'œuvre les matériaux de construction et transporter les produits agricoles de la région vers d'autres parties du pays. Dans les zones montagneuses où de nombreux glissements de terrain se sont produits, il importe manifestement d'augmenter très sensiblement le parc d'engins de terrassement. L'eau est un autre élément sans lequel les travaux de relèvement ne peuvent progresser : en raison de la modification des systèmes naturels d'écoulement des eaux, de nombreuses communautés se trouvent maintenant sans eau et un gros effort est nécessaire pour creuser de nouveaux puits ou installer des canalisations afin de capter de nouvelles sources. En outre, il faut construire de

nouveaux postes sanitaires, de nouvelles écoles et de nouveaux bâtiments communautaires. Les propositions du FISE, qui visent à satisfaire les besoins des mères et des enfants, coûteront à elles seules 3,5 millions de dollars, et le Directeur exécutif de cet organisme lance actuellement un appel de fonds pour obtenir plus de 2,2 millions de dollars en vue de couvrir une partie du coût de ce programme.

5. Plus de 20 situations d'urgence pourraient être provoquées en 1976 par des pluies torrentielles, une grande éruption volcanique ou un autre tremblement de terre. Bien que le Comité national de secours estime pouvoir y faire face à l'aide de ressources locales, elles risquent toutefois de nécessiter de nouveaux secours internationaux. Il est certain que la communauté internationale devra poursuivre ses efforts pendant encore longtemps.

6. Abordant la situation créée par les cyclones de Madagascar, le Coordonnateur passe en revue les faits énoncés dans la lettre du représentant de Madagascar (E/5788) et rappelle au Conseil que le Bureau du Coordonnateur a, en mars 1975, dépensé la somme de 20 000 dollars, prélevée sur ses fonds de secours, pour venir en aide aux victimes d'une catastrophe semblable qui avait eu lieu en janvier de la même année. Le PAM avait fourni à ce moment-là des produits alimentaires, et plus d'un demi-million de dollars avaient été versés par des organisations volontaires et des gouvernements donateurs. Pour faire face aux nouveaux besoins, des fonds fournis par le Bureau du Coordonnateur ont été utilisés pour acheter des médicaments, en collaboration avec l'OMS, et pour les acheminer jusqu'à Madagascar. Un chargement est déjà arrivé à destination et le reste y arrivera en mai pour faire face aux besoins urgents dans ce domaine. Ce sont le Bureau du Coordonnateur et le PNUD qui s'occupent actuellement de satisfaire les nouveaux besoins en médicaments et équipements médicaux énumérés dans la demande d'aide du Gouvernement malgache au moyen de leurs crédits d'urgence. Le solde de la contribution du PNUD est utilisé pour rétablir les liaisons radio avec les centres éloignés et acheter du carburant afin d'assurer la distribution des secours.

7. Mais il faut maintenant se préoccuper de fournir l'assistance beaucoup plus importante que nécessitent les opérations de relèvement et de reconstruction. Cette assistance implique une aide économique à long terme et une planification intégrée. M. Berkol est convaincu que le PNUD fournira cette aide. Pour sa part, ses services sont disposés à aider Madagascar à faire face aux catastrophes saisonnières du même type susceptibles de se produire à l'avenir en se fondant sur le rapport établi en 1973 par une mission de coopération technique du Bureau du Coordonnateur chargée de la planification en prévision de catastrophes, dans lequel figurent d'importantes recommandations, en particulier en ce qui concerne la formation de personnel et l'organisation de stocks destinés à être utilisés dans le cadre d'opérations de secours.

8. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la sécheresse en Ethiopie (E/5762 et Corr.1), M. Berkol évalue la situation actuelle en se fondant sur la mission la plus récente que le Bureau du Coordonnateur a envoyée dans ce pays et sur les consultations qui ont eu lieu avec le Bureau de l'Administrateur assistant, représentant régional du PNUD à Addis-Abeba.

9. Selon le rapport le plus récent du Commissariat éthiopien aux secours et au relèvement, 80 000 personnes dans la région de l'Ogaden, surtout des femmes, des enfants et des personnes âgées, continuent à bénéficier de rations alimentaires et de soins médicaux complets et cet état de choses se poursuivra indéfiniment ou jusqu'à ce que les familles puissent à nouveau subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Le rythme auquel le nombre des familles bénéficiant de cette aide alimentaire diminuera dépendra de la façon dont les pluies actuelles favoriseront la reconstitution des pâturages et des installations d'approvisionnement en eau. Bien que les pluies soient tombées sur les régions les plus gravement touchées avec du retard, les prévisions provisoires indiquent une tendance favorable en matière de précipitations. La situation dans la région de l'Ogaden n'affecte toutefois qu'une population relativement restreinte; un nombre d'habitants beaucoup plus grand, environ 500 000 sur un total de 27 millions, vivent constamment dans la terreur de nouvelles sécheresses catastrophiques et reçoivent une aide alimentaire sous une forme ou une autre. La situation est la même dans d'autres régions d'Afrique sujettes à la sécheresse, où une grande partie de la population rurale mène une existence précaire entre deux saisons des pluies, et cet état de choses se poursuivra sans doute tant que n'auront pas été résolus les problèmes fondamentaux que posent la surpopulation, l'exploitation excessive des pâturages, l'utilisation impropre des terres et l'insuffisance de l'infrastructure. Afin de suivre l'évolution de la saison des pluies actuelles, il faudra renforcer, sur le terrain, la capacité du Commissariat aux secours et au relèvement en matière de communication de renseignements en formant des équipes mobiles capables de communiquer rapidement au siège leur analyse des besoins existant actuellement dans les régions sujettes à la sécheresse et de ceux qui pourraient éventuellement surgir. De toute manière, même si les pluies s'avèrent suffisantes, la plupart des victimes de la sécheresse bénéficiant d'une aide alimentaire continueront à avoir besoin de cette aide jusqu'à la fin de 1976. A ce propos, au cours des deux ans et demi écoulés, la communauté internationale a fourni des secours importants et il ne faut pas sous-estimer l'aptitude du Commissariat aux secours et au relèvement à mobiliser les ressources locales. Les besoins alimentaires actuels ont été évalués provisoirement à environ 82 000 tonnes.

10. L'opération menée en Ethiopie se trouve actuellement dans une phase transitoire où la fourniture de secours d'urgence fait peu à peu place à la mise en œuvre de projets de relèvement. C'est sur ces projets que doit maintenant porter essentiellement l'aide technique et matérielle fournie par la communauté internationale, afin d'éliminer les causes fondamentales des famines. Le Bureau du Coordonnateur est disposé à intervenir si la situation s'aggrave au point de justifier une nouvelle demande de secours d'urgence. Mais il est temps maintenant qu'il mette un terme à son intervention, qui dure depuis deux ans et demi, et que le représentant régional du PNUD assume la coordination de la phase de redressement et de relèvement.

11. Au cours des missions du Bureau du Coordonnateur, on a clairement constaté que le mécanisme de coordination internationale des activités de redresse-

ment et de relèvement après les catastrophes n'a pas encore été "institutionnalisé" au sein du système des Nations Unies. Dans le cas de l'Ethiopie, ce fait ne devrait présenter aucun problème puisque le représentant régional du PNUD a collaboré efficacement avec le Bureau du Coordonnateur en vue de coordonner les efforts d'assistance extérieure. Le représentant régional et le Commissaire éthiopien aux secours et au relèvement méritent de continuer à bénéficier de la confiance et de l'appui des Etats Membres.

12. M. JOSEPH (Directeur régional adjoint pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que, à la demande du Gouvernement malgache, fondée sur les recommandations d'un consultant du PNUD, le PNUD a entrepris en 1971 un projet d'une durée de quatre ans en vue d'aider à mettre au point un système de prévision et d'alerte en cas d'ouragans et ouvert un crédit de 1,2 million de dollars à cet effet. On a installé trois centres radar à longue portée dont le fonctionnement donne toute satisfaction. Toutefois, il reste encore à organiser un système d'alerte en cas de cyclones et le PNUD suggère aux autorités locales des méthodes permettant de mettre un tel système sur pied. Deux installations financées par le PNUD sont devenues opérationnelles en 1976 et ont été utilisées pour donner l'alerte au début de l'année. Bien qu'il ait été envisagé que le PNUD cesse de participer à ce projet, le Programme évalue la situation et il semblerait qu'il puisse maintenir son aide plus longtemps que prévu. Une assistance du PNUD s'élevant à 20 000 dollars a été approuvée pour mettre des fournitures médicales à la disposition des régions affectées par les ouragans et un crédit extraordinaire du même montant a été ouvert pour faire face aux dépenses de combustible et réparer les dégâts survenus récemment au nord-ouest de Madagascar.

13. Depuis 1974, le Conseil d'administration du PNUD examine régulièrement la question de la sécheresse en Ethiopie. Depuis sa vingt et unième session, en janvier 1976, le PNUD a reçu des renseignements selon lesquels on prévoit que la moisson sera plus abondante cette année que les années précédentes dans certaines régions d'Ethiopie; toutefois, certaines récoltes seront maigres et la situation pourrait être grave dans les régions qui ont souffert de la sécheresse en 1973. Le représentant résident du PNUD participe activement aux efforts du gouvernement pour améliorer la situation. En 1974, le Conseil d'administration a autorisé l'ouverture d'un crédit de 2 millions de dollars en sus du chiffre indicatif de planification pour 1972-1976, montant qui a été utilisé pour la réinstallation des victimes de la sécheresse, les besoins en matière de santé, le bétail et la mise en valeur des ressources en eau. Le programme du PNUD pour l'Ethiopie tient pleinement compte des conditions créées par la sécheresse et des besoins de ce pays en matière de développement. La situation de la zone de l'Afrique qui comprend l'Ethiopie évolue et il convient de faire preuve de souplesse dans la prévision des besoins jusqu'au moment où le programme national de développement permettra de faire face à la sécheresse. Les activités du PNUD en sont au stade du relèvement, mais la menace d'une situation d'urgence persiste à cause des incertitudes en matière de précipitations. Le Conseil d'administration con-

tinuera à examiner la situation et le représentant résident continuera à en rendre compte au PNUD et au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

14. M. OLIVERI LOPEZ (Argentine) rappelle que son gouvernement a envoyé au Guatemala cinq avions chargés de fournitures médicales et de vivres à la suite du tremblement de terre catastrophique de février 1976. La population guatémaltèque se heurte maintenant au problème complexe de la reconstruction, face aux ravages incalculables survenus dans tous les secteurs d'activité du pays et le Gouvernement guatémaltèque a fait d'immenses efforts pour qu'elle participe tout entière à l'effort national de reconstruction. Les estimations des dégâts s'élèvent à un milliard de dollars et il est significatif que la CEPAL ait estimé que, à la suite du tremblement de terre, le taux de croissance économique prévu pour le Guatemala en 1976 diminuera de 50 p. 100.

15. L'ampleur du désastre survenu au Guatemala exige une coopération internationale exceptionnelle et urgente, notamment une assistance technique supplémentaire massive et la possibilité pour le Guatemala de bénéficier de crédits à des taux favorables, ou, le cas échéant, non remboursables. Des mesures de cet ordre devraient être facilitées par la décision du Conseil d'administration du Fonds spécial des Nations Unies à sa troisième session de faire figurer le Guatemala sur la liste des "pays les plus gravement touchés"¹.

16. Au nom de tous les auteurs, la délégation argentine est heureuse de présenter un projet de résolution à cet égard (E/L.1711). M. Oliveri López signale qu'il faut ajouter l'Afghanistan, l'Autriche, la Côte d'Ivoire, l'Italie, l'Ouganda, la Roumanie et la Yougoslavie à la liste des auteurs.

17. Le préambule et les trois premiers paragraphes du dispositif de ce projet de résolution n'appellent pas de commentaires. Le paragraphe 4 du dispositif est un appel aux institutions spécialisées, les priant d'examiner favorablement les demandes de crédits destinés à la reconstruction nationale formulées par le Gouvernement guatémaltèque. M. Oliveri López propose de supprimer dans ce paragraphe les mots "en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe" à la cinquième ligne. Au paragraphe 5 du dispositif, dans le texte anglais, il faut remplacer le mot "*decelerated*" par le mot "*accelerated*". Ce paragraphe demande au Conseil d'administration du PNUD de prendre des mesures d'urgence visant à fournir une assistance technique extraordinaire au Guatemala. M. Oliveri López souligne le rôle important que joue le représentant résident du PNUD en tant que coordonnateur des secours d'urgence et demande instamment que, malgré la situation financière difficile du Programme, l'Administrateur du PNUD fasse tout son possible pour donner suite aux recommandations contenues dans le projet de résolution.

18. Le dernier paragraphe du dispositif demande à la Banque mondiale et aux autres institutions financières régionales et internationales d'examiner d'urgence les demandes d'assistance que pourra leur présenter le Gouvernement guatémaltèque.

19. M. Oliveri López espère que le Conseil appuiera unanimement le projet de résolution proposé (E/L.1711) afin d'alléger les souffrances des malheureux Guatémaltèques.

20. M. GUCOVSKY (Chef de la Division des projets régionaux, chargé du Bureau régional pour l'Amérique latine, Programme des Nations Unies pour le développement) résume les activités entreprises par le PNUD à la suite du tremblement de terre du Guatemala. Il constate que le Bureau du PNUD au Guatemala a coordonné toutes les opérations de secours et d'assistance et coordonne activement les activités de reconstruction de ce pays. Dans ce cas, le Bureau du PNUD a été placé au service du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe afin d'accélérer les opérations.

21. En collaboration avec la CEPAL, le PNUD a participé à deux missions qui ont aidé le Gouvernement à préparer un programme général de reconstruction, y compris un plan d'action. Le PNUD examine actuellement une demande d'assistance supplémentaire de 3 millions de dollars formulée par le Guatemala en vue d'aider à appuyer des activités relatives à la planification et au développement régionaux et urbains, au logement et aux établissements humains, au développement rural, ainsi qu'à la formation dans le domaine de la reconstruction et du relèvement des secteurs de production. L'Administrateur présentera ses recommandations au Conseil d'administration en juin, compte dûment tenu de toute résolution adoptée à ce propos par le Conseil économique et social.

22. Le Bureau du PNUD au Guatemala continuera à servir pour le Bureau du Coordonnateur de centre de coordination pour tous les programmes de reconstruction et de relèvement exécutés dans ce pays et continuera à accorder à cette fin toute l'assistance possible au Gouvernement et au peuple guatémaltèques.

23. M. RABETAFIKA (Observateur de Madagascar), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que, depuis l'inclusion du point proposé par sa délégation à l'ordre du jour du Conseil, le sud de Madagascar a souffert d'une sécheresse prolongée et catastrophique. La province de Fianarantsoa, qui est touchée par ce phénomène de micro-climat, a subi des dégâts importants, notamment la perte de toute son importante récolte de riz, dont dépendent de grandes parties de la population pour leur alimentation. Compte tenu de ce fait nouveau, le Conseil acceptera peut-être de modifier l'intitulé du point et d'adopter la formulation suivante : "Mesures à prendre à la suite des cyclones et de la sécheresse affectant Madagascar". M. Rabetafika porte à la connaissance du Conseil le passage d'un cyclone à Antalaha le 27 mars 1976, phénomène qui ajoute au caractère d'urgence de la situation.

24. M. Rabetafika note que Madagascar se trouve presque entièrement dans une zone tropicale affectée chaque année par des cyclones. Sa vulnérabilité ressort clairement du fait que 500 cyclones ont été enregistrés dans le sud-ouest de l'océan Indien pour la période allant de 1971 à 1973. Comme le montre la documentation dont est saisi le Conseil, pendant la période de 60 ans allant de 1911 à 1972, certaines régions de Madagascar ont été touchées 55 fois par des

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément n° 21 (A/31/21), annexe I, par. 2, c.

cyclones, soit presque tous les ans, alors que d'autres, les moins éprouvées, l'ont été 31 fois, soit environ une fois tous les deux ans. Le passage des cyclones s'accompagne de vents violents, de précipitations abondantes et d'inondations dévastatrices, qui font le plus de victimes.

25. Tous les ans, on enregistre des pertes en vies humaines, mais M. Rabetafika entend seulement citer les années où les victimes ont été le plus nombreuses : 300 morts en 1959, 65 en 1969, 57 personnes portées disparues et 102 morts en 1972, 14 morts en 1973 et 7 en 1975. En outre, innombrables ont été les blessés et un grand nombre de familles se sont retrouvées sans abri.

26. Les cyclones ont non seulement causé d'indicibles souffrances humaines, mais encore ils ont gravement perturbé la vie économique du pays. D'après les statistiques sur les dégâts matériels subis au cours de ces dernières années, les dommages se sont chiffrés à 15 millions de dollars en 1969, 14 millions de dollars en 1972, 7 millions de dollars en 1973 et 60 millions de dollars en 1975. Comme il est indiqué dans la note jointe à la lettre de demande d'inscription du point (E/5788), les données définitives pour 1976 ne sont pas encore disponibles mais il ne fait aucun doute que les pertes ont été considérables.

27. M. Rabetafika signale que l'économie déjà sous-équipée de son pays a beaucoup souffert des dégâts causés par les cyclones aux infrastructures économiques, sociales et administratives, sans compter les pertes subies directement par la population. S'il est possible de calculer les incidences financières de ces catastrophes, il n'existe aucun moyen d'évaluer les souffrances physiques et morales entraînées par le bouleversement qui s'ensuit dans tous les secteurs.

28. Madagascar a déjà pris les mesures nécessaires pour fournir le plus rapidement possible une assistance aux zones touchées, en créant notamment un comité national de secours et des comités provinciaux et préfectoraux qui coopèrent. L'armée et les associations privées participent également aux opérations de secours et de reconstruction. Madagascar a aussi harmonisé ses efforts avec ceux déployés à l'échelle internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

29. Dans le cadre des activités de l'OMM, un comité des cyclones tropicaux pour la zone du sud-ouest de l'océan Indien a été créé, qui intéresse la République-Unie du Cameroun, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice, l'Ouganda, le Royaume-Uni et la République-Unie de Tanzanie, et qui s'est réuni à Madagascar en 1973 pour mettre au point un plan technique concernant les cyclones. Comme il a déjà été dit au cours de la séance, Madagascar, avec l'aide du PNUD, a renforcé son système de détection et de prévision des cyclones en installant trois radars.

30. Madagascar est l'un des initiateurs du projet qui a abouti à la création du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, lequel a aidé Madagascar à organiser l'opération de secours. Le Gouvernement malgache n'a ménagé aucun effort pour éviter les pertes en vies humaines et pour faire face aux épreuves subies par sa population et son économie. Les Malgaches ont consenti à d'immenses sacrifices pour aider leurs compatriotes,

mais les dons volontaires et les collectes organisées à l'échelle nationale ne couvrent qu'une infime partie des dommages subis. Le Gouvernement a créé une nouvelle taxe de solidarité, mais celle-ci ne rapportera pas les sommes nécessaires vu les circonstances.

31. M. Rabetafika remercie les donateurs bilatéraux et l'ONU de l'assistance internationale qu'ils ont fournie à son pays; toutefois, il fait remarquer qu'à ce jour cette assistance n'a eu qu'une valeur symbolique. La faiblesse des moyens mis à la disposition du Bureau du Coordonnateur est pour la délégation malgache un sujet de préoccupation et, en appuyant les résolutions 3243 (XXIX) et 3410 (XXX) de l'Assemblée générale, celle-ci a exprimé son souci de voir renforcer ces moyens afin que puisse être mis sur pied un dispositif efficace de mobilisation et de coordination des secours. Malheureusement, cet objectif n'est pas encore atteint.

32. Compte tenu de la régularité et de la fréquence des cyclones à Madagascar, le Gouvernement malgache demande au Conseil économique et social de mobiliser, en vue de la reconstruction, une assistance économique plus directe, plus prompte dans son intervention et suffisante dans son montant, et de faire en sorte que cette assistance soit indépendante de l'aide ordinaire au développement. Il est encourageant de constater que la communauté internationale a manifesté sa solidarité avec les pays victimes de catastrophes naturelles, et qu'elle a admis la nécessité d'aider davantage ces pays. Les nations touchées verront leurs efforts réduits à néant si on ne leur prête pas assistance pour remettre en état ou remplacer les infrastructures endommagées ou détruites par les catastrophes. M. Rabetafika est certain que le Conseil tiendra compte d'autres aspects de la question qui sont de son ressort, notamment les dommages causés aux cultures vivrières qui compromettent le ravitaillement de la population et ceux causés aux cultures destinées à l'exportation qui ont des conséquences préoccupantes pour la balance commerciale malgache.

33. En conséquence, il apparaît indispensable de créer, en sus du Fonds spécial pour les secours d'urgence, un fonds d'intervention des Nations Unies pour les catastrophes naturelles.

34. M. DORUM (Norvège) note avec satisfaction que, d'après le rapport du Secrétaire général (E/5796 et Corr.1 et 2), on est parvenu à dominer la situation d'extrême urgence au Guatemala et que la phase de reconstruction et de relèvement est déjà bien engagée. C'est là un résultat remarquable et le représentant de la Norvège ne peut que féliciter le Gouvernement guatémaltèque d'avoir su diriger efficacement les opérations de secours d'urgence par le truchement de son comité national pour les secours d'urgence. Il faut aussi savoir gré aux gouvernements et aux associations privées de divers pays ainsi qu'aux organismes idoines du système des Nations Unies des mesures efficaces qu'ils ont immédiatement prises pour répondre aux besoins urgents du Guatemala. En Norvège, des organismes privés ont recueilli environ 10 millions de couronnes norvégiennes, qui sont venus s'ajouter à un don du Gouvernement s'élevant au total à 4 millions de couronnes. Une telle réaction de la part de la population dénote de sa part un véritable esprit de solidarité internationale. La reconstruction est une vaste entreprise qui nécessitera une assistance interna-

tionale supplémentaire. La Norvège a récemment versé une contribution de 90 000 dollars au titre du programme de reconstruction du FISE, et 53 000 dollars pour aider le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe à fournir une assistance technique préventive en vue de parer aux catastrophes. La délégation norvégienne, qui compte au nombre des auteurs du projet de résolution E/L.1711, se joint à ce titre à l'appel lancé aux organismes pertinents des Nations Unies pour qu'ils viennent en aide aux habitants du Guatemala qui luttent courageusement pour reconstruire leurs maisons en ruines, leurs usines et leurs installations agricoles.

35. Le PRÉSIDENT, se référant à la proposition du représentant de Madagascar tendant à modifier le titre du point de l'ordre du jour concernant ce pays, assure le représentant de Madagascar que ce titre sera réexaminé par le Conseil à sa session suivante.

36. M. HACHANI (Tunisie) présente, au nom de ses auteurs, le projet de résolution E/L.1712 sur les mesures à prendre à la suite des cyclones à Madagascar. En réponse à l'appel lancé à la communauté internationale par Madagascar, le Conseil ne peut qu'adopter les décisions nécessaires pour permettre à ce pays de faire face à la situation d'urgence dans laquelle il se trouve et pour l'aider à se procurer les moyens nécessaires en vue d'éviter à l'avenir de tels désastres. Les membres du Conseil noteront que le libellé du projet de résolution E/L.1712 est semblable à celui d'autres résolutions adoptées précédemment dans des situations analogues, tout particulièrement pour ce qui est de son préambule.

37. La délégation tunisienne note avec satisfaction que le PNUD a déjà pris des mesures et souligne que, en vertu de la résolution 3440 (XXX) de l'Assemblée générale, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a un rôle important à jouer dans ce genre de situation. M. Hachani est heureux d'annoncer que certaines délégations africaines ainsi que d'autres ont l'intention de présenter au Conseil à sa prochaine session des propositions tendant à donner à l'ONU les moyens d'agir plus efficacement en ce qui concerne les secours en cas de catastrophe, et notamment à créer un fonds permanent pour assurer ces secours.

38. M. WILDER (Canada) déclare que son pays se réjouit d'être l'un des auteurs du projet de résolution E/L.1711, dont il faut espérer qu'il incitera d'autres donateurs à contribuer à leur tour au relèvement de la situation au Guatemala. Il note avec satisfaction que la réponse du Gouvernement et du peuple canadiens, qui s'est traduite par une aide matérielle à la population de la région sinistrée, a été plus rapide dans le cas du Guatemala que lors d'autres situations urgentes du même genre par le passé. Au titre de cette aide, le Canada a octroyé un don alimentaire direct et immédiat d'une valeur de 825 000 dollars, 50 000 couvertures et des fournitures orthopédiques, 100 000 dollars en espèces versés à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et des matériaux destinés à la construction de maisons, d'une valeur de 3 millions de dollars. Les efforts de reconstruction comprennent le déblayage des rues et des zones d'habitation jonchées de moellons, la fourniture d'outils de construction et le transport et la livraison de tout le matériel et de toutes les fournitures directement aux

bénéficiaires. Le Gouvernement guatémaltèque s'est également vu offrir une aide à long terme pour la création de systèmes d'approvisionnement en eau salubre dont le coût est estimé à 3 millions de dollars. Un prêt de 500 000 dollars libre d'intérêts a été octroyé pour aider à l'établissement de coopératives pour les producteurs de café et un crédit de 1 million de dollars franc d'intérêts a été ouvert pour tout objectif de développement.

39. M. Wilder souhaite cependant attirer l'attention du Conseil sur le fait que, bien que la coordination des secours internationaux ait été généralement bien organisée dans le cas du Guatemala, les rapports du Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe, qui contiennent certes des informations utiles et précises, ont été trop lents à paraître, ce qui a rendu difficile la coordination des décisions nationales et internationales. De l'avis du représentant du Canada, la collecte et la diffusion des informations par le Bureau doivent être considérablement accélérées si l'on veut que son rôle soit plus efficace à l'avenir en cas de pareils désastres. M. Wilder regrette qu'aucun représentant de l'OMM n'assiste aux séances que le Conseil consacre actuellement aux catastrophes naturelles.

40. M. WILDEBOER (Observateur des Pays-Bas), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que le Gouvernement néerlandais a contribué aux mesures d'urgence prises par la Croix-Rouge et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies et il souhaite informer le Conseil que son gouvernement fera un don supplémentaire de 475 000 dollars pour la reconstruction du Guatemala, qui sera transmis par l'intermédiaire d'organisations privées non commerciales et affecté principalement à la réparation et à la reconstruction de maisons et à l'élimination des déficiences de l'infrastructure.

41. M. KARIM (Bangladesh) rappelle que son pays, victime de catastrophes naturelles fréquentes qui font périr ses habitants et ruinent son économie, est à même de comprendre et de partager les sentiments des populations et des gouvernements d'autres pays victimes eux aussi de telles catastrophes. La délégation du Bangladesh espère par conséquent que le Conseil prendra des mesures constructives et efficaces pour alléger les souffrances causées par ces catastrophes et aidera les gouvernements des populations concernées dans leurs efforts de reconstruction et de réaménagement. A ce propos, la délégation de Bangladesh se réjouit d'être l'un des auteurs des deux projets de résolution présentés au Conseil.

42. Considérées dans une perspective d'ensemble, les catastrophes naturelles constituent un problème constant et répété pour les pays en développement et ne peuvent être considérées comme des accidents isolés. Elles entraînent des souffrances humaines et affectent de façon importante l'infrastructure économique des pays concernés, mettant ainsi en danger leurs programmes de développement économique à long terme en obligeant les gouvernements à employer les maigres ressources des programmes de développement à des opérations de secours. Par conséquent, le problème des catastrophes naturelles doit être envisagé non seulement sous l'angle des secours d'urgence immédiats mais également sous celui du développement à long terme.

Cet aspect de la question a été souligné par l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire. L'Assemblée générale a précisé sa position en adoptant la résolution 3510 (XXX), qui définit une future ligne de conduite possible pour une approche globale du problème des catastrophes naturelles par les organes des Nations Unies.

43. M. MALAFATOPOULOS (Organisation mondiale de la santé), souhaitant compléter les renseignements donnés par le Coordonnateur sur les activités entreprises par l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS) pour aider le Guatemala, déclare que, deux jours après le séisme, le Directeur général de l'OMS a pris les mesures nécessaires pour obtenir du Conseil exécutif de l'OMS l'autorisation d'utiliser 100 000 dollars du Fonds spécial du Conseil à aider le Gouvernement guatémaltèque à faire face à une partie des besoins sanitaires urgents résultant du tremblement de terre. L'approbation du Conseil a été obtenue en l'espace d'une semaine et le Directeur général a donné des instructions pour que les fonds soient utilisés à l'achat de fournitures médicales urgentes et de matériel connexe.

44. Le 14 février 1976, le Bureau régional de l'OMS pour le continent américain a procuré au Guatemala du matériel chirurgical de secours et des médicaments d'un montant estimé à 12 000 dollars. Le 20 février, le Directeur régional adjoint du Bureau régional de l'OMS a effectué une visite de quatre jours au Guatemala, à la demande du Gouvernement, pour évaluer la situation sanitaire et conseiller les autorités sur les besoins sanitaires urgents et les activités de réaménagement et de reconstruction. Il a proposé que des fonds de l'OMS d'un montant de 100 000 dollars soient utilisés pour financer à 75 p. 100 la remise en

service des systèmes d'approvisionnement en eau dans les régions rurales, qui constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévenir les épidémies et les maladies intestinales. Mis à part le don de 100 000 dollars du Conseil exécutif, le Bureau régional de l'OMS avait dépensé, au 25 février, la somme de 215 000 dollars, qui a permis d'entreprendre d'urgence un programme de construction de latrines, de fournir des camions et d'autres véhicules, des médicaments, des poisons pour chiens, des sérums antirabiques, de remettre d'urgence en service une sous-station électrique et de fournir du matériel à l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama, ainsi que du matériel et des fournitures médicales diverses, requis d'urgence. Durant la première semaine de mars, une mission mixte PAM/OMS a étudié, en collaboration avec le Ministère de la santé, la possibilité d'utiliser des denrées alimentaires disponibles par l'intermédiaire du PAM pour favoriser le développement et l'amélioration des programmes sanitaires. Les activités suivantes sont entreprises dans le cadre d'un plan d'urgence d'hygiène élémentaire pour la région du séisme, préparé par une équipe de secours du pays avec l'aide de l'OMS/OPS : l'achat de matériel pour l'approvisionnement en eau, de véhicules et de matériel pour les latrines; l'installation de ce matériel avec la participation de la population; la formation de deux équipes de responsables locaux; et la nomination pour six mois d'un ingénieur de l'OMS/OPS, à temps complet, qui est chargé de coordonner l'achat du matériel et des véhicules et de travailler directement avec les autorités guatémaltèques pour superviser les travaux d'installation.

La séance est levée à 13 h 5.

1995^e séance

Judi 6 mai 1976, à 16 heures.

Président : M. Siméon AKE (Côte d'Ivoire).

E/SR.1995

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation au Guatemala à la suite du tremblement de terre du 4 février 1976 (fin) [E/5796 et Corr.1 et 2, E/L.1708, E/L.1711]

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite des cyclones ayant affecté Madagascar (fin) [E/5788, E/L.1712]

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (fin) [E/5762 et Corr.1, E/L.1715]

1. Le PRÉSIDENT annonce que la Malaisie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution E/L.1712 et que le Brésil s'est joint aux auteurs du projet de résolution E/L.1715.

2. M. ADUGNA (Ethiopie) déclare que les délibérations du Conseil concernant l'épreuve subie par son pays et le problème des catastrophes naturelles en général montrent bien que les Etats Membres sont toujours déterminés à empêcher que l'homme soit victime de telles catastrophes. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (E/5762 et Corr.1), la sécheresse a frappé l'Ethiopie en deux temps. La première vague de sécheresse, qui a atteint son point culminant en juin 1973, a coûté la vie à 200 000 êtres humains et à 3 millions de têtes de bétail, bovins, ovins et caprins. De nombreuses vies ont pu être sauvées, non seulement grâce à la campagne énergique du gouvernement et à l'aide généreuse apportée par la nation, mais également grâce à l'assistance généreuse et rapide fournie par la communauté internationale, assistance que l'Ethiopie n'oubliera jamais.

3. Grâce au Commissariat éthiopien aux secours et au relèvement, organe actif dirigé par M. Adugna